

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

AGER 012-402/11/CC

■ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2010.

DID 11/6389/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application des dispositions de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches-du- Rhône du 7 juillet 2000, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole exerce la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » depuis le 31 décembre 2000.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 fait obligation à l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'élimination des déchets dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de la collecte et du traitement des déchets permet de mieux appréhender l'importance et les coûts des solutions mises en application pour la collecte et le traitement des déchets. Il détaille notamment :

- les différents modes de collecte des déchets,
- les techniques de traitement et d'élimination des déchets,
- les performances des différents modes de collecte et de traitement des déchets,
- les éléments financiers relatifs à ce service.

Durant l'année 2010, les 18 communes membres de la Communauté Urbaine ont produit un total de 689 241 tonnes de déchets qui se répartissent de la manière suivante :

- 436 898 tonnes d'ordures ménagères,
- 34 322 tonnes pour la collecte sélective,
- 107 333 tonnes réceptionnées en déchèteries,
- 110 689 tonnes en apports sur les plateformes.

Malgré une légère hausse de la population sur le territoire, ce tonnage est constant comparé à l'année 2009. Une baisse des tonnages des encombrants sur la voie publique et sur les déchèteries est compensée par une augmentation des produits réceptionnés sur les plateformes.

Les recyclables collectés en porte à porte et en points d'apport volontaires sont en légère progression cependant le taux de valorisation est en baisse.

Le coût global du service de collecte et traitement des déchets établi à 176,1 millions d'euros est en hausse de 8,5%. La principale augmentation a été générée par la mise en service industrielle et l'exploitation du Centre de Traitement Multi-Filières. Ce nouveau dispositif d'élimination a eu un impact sur le coût des ordures ménagères résiduelles.

En 2010, cette hausse a été limitée car la période de mise en service industriel a été prolongé jusqu'en décembre 2010. D'autres postes tels que la réhabilitation du CSD Crau, le coût de traitement des encombrants induit par la fermeture du CSD Crau, l'augmentation ponctuelle des quantités du transport routier et l'évolution des prix de collectes sélectives, ont eu une influence à la hausse sur les coûts.

Des postes ont eu une influence à la baisse tels que les coûts des marchés de collecte de Marseille ou l'arrêt des investissements en matériel et d'une partie des frais de fonctionnement de l'exploitation du CSD Crau (fermeture 31 mars 2010).

Le montant total des recettes établi à 175,1 millions d'euros est en augmentation notamment en fonction de la révision du taux de TEOM. Cette révision était motivée par la nécessité d'harmoniser les taux par zones homogènes de service rendu sur le territoire communautaire d'une part et par le coût supplémentaire induit par la Mise en Service Industriel (MSI) et l'exploitation du centre de traitement multifilières, d'autre part.

La fin de la MSI initialement prévue au 8 mars 2010 n'est intervenue qu'au 1^{er} décembre 2010. L'augmentation de la TEOM et cette économie sur les prévisions de dépenses sur le CTM ont permis d'atteindre le niveau de quasi stabilité entre les dépenses et les recettes.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de la collecte et du traitement des déchets

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient d'adopter le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de la collecte et du traitement des déchets, en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Est approuvé le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ci-annexé.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

**Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011**

Martine VASSAL

Eugène CASELLI